

# Recrutement d'un expert international de formation en Propriété Intellectuelle Termes de référence

## 1. Contexte général

### 1.1. Présentation

Le Global Innovation Index place la Tunisie parmi les cinq premiers mondiaux pour les publications scientifiques par habitant. Cependant, l'impact économique reste limité malgré cette position. La Tunisie abrite plus de 500 laboratoires et instituts de recherche, mais en 2021, seuls 81 brevets nationaux ont été déposés sur 170 à l'INNORPI, sans aucun dépôt international.

Les Technopoles jouent un rôle crucial dans la promotion de l'innovation et la valorisation des résultats de recherche pour l'industrie (11 clusters d'entreprises, 500 entreprises, 360 implantations). Ce système technopolitain est totalement aligné aux orientations stratégiques nationales axées sur la promotion de la valeur ajoutée industrielle et le développement régional telles que adoptées par la Stratégie Nationale Industrielle à l'horizon 2035. Pour optimiser le transfert des technologies, le système de valorisation de la propriété intellectuelle doit être renforcé.

En effet, l'Association des Technoparks Tunisiens ATT et ses partenaires ont mené des actions de démonstration des résultats atteints dans l'objectif d'amélioration du système de la propriété intellectuelle en se basant sur les difficultés rencontrées au cours de l'implémentation du projet TECHNORIAT (qui est un programme de soutien permettant le développement d'entreprises deep-tech issues des résultats de la recherche scientifique et basées sur la propriété intellectuelle, co-financé dans le cadre du programme Innovi de la Commission Européenne). Le projet TECHNORIAT est bel et bien soutenu par le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique comme un pilote permettant de proposer un ensemble d'actions d'amélioration dans le domaine de la valorisation des résultats de recherche.

Cela inclut le développement de métiers de management et de valorisation de la propriété intellectuelle. La première phase du projet a montré l'importance de ces mesures pour stimuler l'innovation.

Durant la deuxième phase du projet, l'ATT propose de créer une Unité pérenne de valorisation de la propriété intellectuelle, dotée de l'expertise nécessaire pour fournir un service de qualité, en collaboration avec ses partenaires existants et futurs. En renforçant ce système, la Tunisie pourra capitaliser sur son potentiel innovant et créer davantage d'opportunités économiques.

Cette phase est lancée dans le cadre d'une subvention locale fournie avec le soutien financier de l'Union européenne et du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement et mise en œuvre par la GIZ.



## 1.2. Objectifs du projet IPRIAT

L'objectif global de cette action consiste en l'implémentation d'un service durable de valorisation de la propriété intellectuelle sur toute sa chaine de valeur porté par l'ATT et impliquant la collaboration avec les structures publiques de recherche scientifiques ainsi que les écosystèmes existants et les structures parapubliques (Technopoles, Clusters, etc.)

Les objectifs spécifiques de l'action se présentent comme suit :

- Mise en place d'un portefeuille de dix services accessibles aux entreprises et aux porteurs des innovations. Une pré-étude sur les besoins pressentis du marché et un benchmarking de la concurrence réalisés par l'ATT et ses partenaires ont déjà dégagé les 10 services potentiels suivants (ces services devront être validés dans le cadre de l'action 1 « business modeling ») ;
- Renforcement des compétences de l'ATT ;
- Création d'un réseau de partenaires au niveau tunisien et international dans un objectif d'optimisation et de mutualisation des efforts ;
- Communication et dissémination des résultats obtenus.

### 1.3. Cibles du projet IPRIAT

Pour atteindre les objectifs fixés, IPRIAT souhaite s'adresser aux acteurs du secteur industriel de l'innovation et de la recherche à savoir les:

- Porteurs de technologies et les chercheurs ;
- Entreprises industrielles innovantes.

### 2. Objectif de l'action

Cette action a pour objectif de faire recourir aux services d'un expert international de formation en Propriété Intellectuelle. L'objectif global de cette action vise le renforcement de la capacité de l'équipe interne de l'Association Tunisia Technoparks en charge de la gestion et de l'offre du service de valorisation de la propriété intellectuelle ainsi que la mise en place d'un programme de formation technique dans le domaine de la propriété intellectuelle pour un réseau de collaboration de l'écosystème plus large (points focaux régionaux du service).

### 3. Missions et tâches spécifiques

L'expert sera responsable de la mise en œuvre des activités suivantes :

Activités	Tâches	Livrables	Nombre d'H/J estimatif
Etape 1 : Mise en place d'un réseau de partenaires internationaux pour la valorisation de la Propriété intellectuelle	conventions de partenariat avec des initiatives internationales similaires	conventions de	5



Activités	Tâches	Livrables	Nombre d'H/J estimatif
Etape 2: Renforcement des capacités de l'équipe interne de l'ATT en charge du service de valorisation de la propriété intellectuelle (formation managériale, commerciale et technique) Etape 3: Mise en place	Former l'équipe à bien gérer le portefeuille de services qui sera mis en place dans le cadre de ce projet et assurer la durabilité du service	-Plan de formation et de renforcement des capacités -Sessions de formation en présentiel livrées  -Programme de formation	10
d'un programme de formation technique dans le domaine de la propriété intellectuelle pour un réseau de collaboration de l'écosystème plus large (y compris les points focaux)	Former le réseau identifié du service dans les thématiques de management de la PI (les thématiques de formation seront définies à l'issue de la tâche de la mise en place du réseau de partenaires locaux)	-Sessions de formation	10
Etape 4 :  Organisation d'un voyage d'études pour le renforcement des capacités de l'équipe PI	Contribuer, en collaboration avec l'expert en Business modelling et les experts techniques du projet, à l'organisation d'une visite d'études et la définition des axes possibles de collaboration	<ul> <li>Note conceptuelle du voyage d'études</li> <li>-Voyage d'études organisé</li> </ul>	2
Total H/J			

Le nombre de jour par activité est estimatif, la répartition peut être adaptée selon le besoin après validation de l'équipe projet. Tout HJ facturé doit être justifié par un livrable.

# 4. Compétences et profils demandés

L'expert doit avoir les compétences nécessaires pour la réalisation des différentes activités mentionnées ci-dessous et justifiant des qualifications décrites ci-dessous. L'expert doit faire preuve des compétences requises et relatives aux tâches inscrites dans les présents TDRs tout en fournissant le CV nécessaire.



Pour la mise en œuvre de l'ensemble des tâches susmentionnées, l'expert devra pouvoir justifier des caractéristiques suivantes :

- Un diplôme universitaire (Bac +5) dans un domaine pertinent tel que le droit, la propriété intellectuelle, la gestion de l'innovation ou équivalent
- Une solide expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle, de préférence associée à l'organisation de formation et de développement des compétences (au moins deux sessions de formation déjà réalisées)
- Une connaissance approfondie des principes et des pratiques de la propriété intellectuelle, y compris les brevets, les marques, les droits d'auteur et les dessins et modèles (au moins 5 ans d'expérience)
- Une excellente capacité à mobiliser des partenaires à l'international
- •Maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit (niveau C2)

### 5. Période, lieu et charge

Cette mission se déroulera du 15 Septembre 2024 au 15 Février 2025. La charge de travail globale est de maximum de 27 HJ. Le nombre de jours par activité est estimatif, la répartition peut être adaptée selon le besoin après validation de l'équipe projet. Tout HJ facturé doit être justifié par un livrable.

L'expert international devra garantir sa disponibilité pour la période de la mission. Toute la mission devra être réalisée par l'expert lui-même et il ne pourra sous-traiter aucune activité.

Pour cette mission, des déplacements pour assister à des évènements ou des réunions en Tunisie sont à prévoir.

### 6. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- CV de l'expert selon les missions en relation avec ces TDRs.
- Une offre technique incluant :
  - La méthodologie proposée pour la réalisation de la présente mission (méthodologie d'intervention) sur la base des termes de référence
  - Un chronogramme d'activité reprenant les différentes phases et livrables explicités dans les présents TdR, incluant la répartition du travail entre les deux experts sous forme de tableau
  - La méthode de gestion de projet pour la coordination avec l'équipe projet GIZ/ATT
  - La confirmation de la date de début de la mission mentionnée, ou alternatives
- L'identité bancaire



• Une offre financière établie en se basant sur le tableau récapitulatif des prestations attendues, en DT et HTVA. Les prix devront être mentionnés en chiffres et en toutes lettres.

#### 7. Critères d'évaluation des offres

L'offre présentée par le soumissionnaire sera évaluée selon les critères suivants :

Critères de sélection		
Qualification académique de l'expert		
- Master ou équivalent : 5 points	10	
- Diplôme de doctorat : 10 points		
Expérience professionnelle et carrière professionnelle pertinente de l'expert dans le		
domaine de la propriété intellectuelle		
- 5 ans d'expérience : 10 points		
- Entre 5 et 10 ans d'expérience : 15 ponts		
- Plus que 10 ans d'expérience : 20 points		
Expérience en formation et développement des compétences en matière de la		
propriété intellectuelle à l'international		
- Entre 2 et 5 sessions de formation réalisées : 10 points		
- Plus que 5 sessions de formation réalisées : 20 points		
Présentation d'une note méthodologique sur le déroulement de la mission		
- Moyenne compréhension de la mission : 10 points		
- Bonne compréhension de la mission : 20 points		
Offre financière		
Total	100	

#### 8. Contrôle et suivi de la mission

L'ATT est le vis à vis contractuel du contractant.

Le contractant exécutera sa mission sous la responsabilité de l'ATT.

Le contractant informera l'ATT de tous les freins, contraintes et/ou évènements exceptionnels pouvant perturber la bonne réalisation de la mission.

Le suivi de cette mission par l'ATT sera assuré lors des réunions d'échange avec les parties prenantes impliquées et le prestataire afin de suivre l'état d'avancement de la mission.

Tout livrable, document ou support de formation, produit afin de servir l'intervention du contractant est une propriété de l'ATT, il doit être validé par l'ATT et contenir le logo de la GIZ/ATT.

Tout livrable, document ou support produit par le soumissionnaire dans le cadre de cette mission est la propriété de l'ATT. Il doit être validé par l'ATT en collaboration avec la GIZ et contenir le logo de la GIZ et de l'UE.



Le logo du soumissionnaire peut être mentionné discrètement, son emplacement est à valider par l'ATT.

### 9. Confidentialité

Garantir la confidentialité et le respect du secret professionnel conformément à la législation en vigueur en s'abstenant de divulguer ou d'utiliser à d'autres fins les informations dont le contractant aura à prendre connaissance à l'occasion de l'exécution de cette mission.

# 10. Dépôt des candidatures

L'offre doit parvenir par mail sur l'adresse suivante : <u>tunisiatechnoparks.association@gmail.com</u> au plus tard le 19 juillet 2024 avant 14h00 Heure Tunis.